

# FICHE DROIT A L'IMAGE

## Autorisation parentale

**Année scolaire 2026 / 2027**

Vu le Code civil, en particulier son article 9, sur le respect de la vie privée  
Vu le Code de la propriété intellectuelle,  
Vu le consentement préalablement exprimé par la personne mineure ci-dessous,

### **AUTORISATION DE FILMER, PHOTOGRAPHER, EXPLOITER L'IMAGE ET DIFFUSER L'IMAGE**

Je (nous) soussigné(s).....

Responsable(s) légal(aux) ou Tuteur de l'élève ..... Classe : .....

autorise(ons) le collège du Girbet à Saverdun :      OUI       NON

- A filmer et/ou photographier, uniquement dans le cadre des activités pédagogiques, mon enfant mineur.
- A être pris en photo par un photographe professionnel pour la prise de photos scolaires au collège. Les photos réalisées (photos de classe et individuelles) vous seront ensuite proposées sans aucune obligation d'achat pour vous.
- A utiliser l'image de mon enfant aux fins d'un document à vocation purement pédagogique interne à l'établissement scolaire.
- A diffuser l'image de mon enfant sur le site internet de l'établissement (l'ENT du collège), les réseaux sociaux.

**Cette autorisation exclut toute autre utilisation de l'image de mon enfant, notamment dans un but commercial ou publicitaire.**

Fait à ....., le .....

**Rappel** : Les décisions éducatives relatives à l'enfant requièrent l'accord des deux parents. Toutefois, l'article 372-2 modifié du code civil permet à un parent de faire seul un acte usuel de l'autorité parentale, l'accord de l'autre parent étant présumé. Lorsque les parents détenteurs de l'autorité parentale en désaccord sur ce qu'exige l'intérêt de leur enfant, le parent qui le souhaite peut manifester son désaccord pour renverser la présomption posée par l'article 372-2.

► **Signature des responsables légaux et/ou Tuteur précédée de la mention « lu et approuvé - bon pour accord »**

Signature du responsable légal 1

Signature du responsable légal 2

Signature du Tuteur

Signature :

Signature :

Signature :